

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre, à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,  
21 septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Cyril BRUZZESE- Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Yann FLAMANT – Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE  
EN EXERCICE :27 - Jean-Luc PETIT -Emilie RATTON - Jessica ROSINET - Pascal ROUSSET Kenan SOLMAZ – Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK - Claude VARENNES -  
PRÉSENTS : 17 Jérémie VIAL

PROCURATIONS: 7 Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET (pouvoir Jean-Luc PETIT) – Willy GABRIEL (pouvoir Cyril BRUZZESE) - Serge BERNARD (pouvoir Claude VARENNES) – Jean-Pierre PODKOWA (pouvoir Yannick PAQUE) – Annie MONNERY (pouvoir Kenan SOLMAZ) – Fatima BENKHEIRA (pouvoir Jérémie VIAL) – Maria-Dolorès THUDEROZ (pouvoir Béatrice MOULIN MARTIN)

VOTANTS : 24

POUR : 24

ABSTENTION: /

CONTRE : /

N° 2022-65 Etaient absents excusés : Valérie PELLETIER – Nathalie LACOSTE – Ilyes TELALI  
Mme Jessica ROSINET a été élue secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Commissions communales

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal a délibéré en 2020 pour installer les commissions.

S DESCHAMPS souhaite intégrer la commission « travaux », Fatima BENKHEIRA, Serge BERNARD et Clémentine FIGUET ont exprimé leur volonté de participer aux travaux de la commission « culture, patrimoine, fêtes et cérémonies », une omission a été constatée dans la composition de la commission « Environnement » (participation de Jean Luc PETIT) et Corinne JOURDAN demande à y être intégrée et Jérémie VIAL souhaite intégrer la commission « Communication ». Cyril BRUZZESE quitte la commission « Educations Jeunesse prévention » et MME PELLETIER Valérie quitte la commission « Culture patrimoine fêtes & cérémonie »

Le Conseil Municipal sera sollicité pour valider la situation suivante :

Finances	Jérémie VIAL, Jean Pierre PODKOWA, Fatima BENKHEIRA, Sylvie DESCHAMPS, Pascal ROUSSET, Ilyes TELALI, Jean Luc PETIT, Annie MONNERY
Travaux Voiries Batiments Foires et Marchés	Kenan SOLMAZ, Yan FLAMANT, Pascal ROUSSET, Sébastien BIZET, Cyril BRUZZESE, Nathalie LACOSTE, Jean Luc PETIT, Serge BERNARD, Béatrice MOULIN MARTIN, Sylvie DESCHAMPS
Environnement cadre de vie transition écologique	Sylvie DESCHAMPS, Willy GABRIEL, Eliane GEOFFROY, Sébastien BIZET, Valérie PELLETIER, Béatrice MOULIN MARTIN, Nathalie LACOSTE, Jean Luc PETIT, Corinne JOURDAN
Education Jeunesse prévention	Maria Dolorès THUDEROZ, Hélène TALARCZYK, Emilie RATTON,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

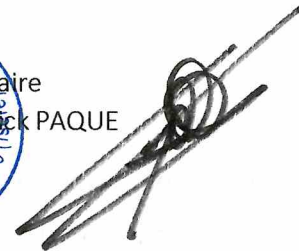
	Corinne JOURDAN, Eliane GEOFFROY, Jessica ROSINET
Culture patrimoine fêtes & cérémonies	Annie MONNERY, Jessica ROSINET, Pascal ROUSSET, Jean Luc PETIT, Geneviève TABARET, Kenan SOLMAZ, Emilie RATTON, Ilyes TELALI, Claude VARENNE, Fatima BENKHEIRA, Serge BERNARD, Clémentine FIGUET
Sports	Jérémy VIAL, Fatima BENKHEIRA, Claude VARENNE, Emilie RATTON, Ilyes TELALI, Corinne JOURDAN,
Urbanisme et foncier	Béatrice MOULIN MARTIN, Jean Luc PETIT, Kenan SOLMAZ, Serge BERNARD, Nathalie LACOSTE, Willy GABRIEL,
Communication	Béatrice MOULIN MARTIN, Yannick PAQUE, Eliane GEOFFROY, Hélène TALARCZYK, Sébastien BIZET, Fatima BENKHEIRA, Ilyes TELALI, Maria Dolorès THUDEROZ, Jérémy VIAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les modifications apportées au tableau ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération



Le Maire  
Yannick PAQUE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.